



Association USAG  
Chez OMS de Grenoble  
10 rue Berthe de Boissieux 38000 Grenoble  
usagbnssa@gmail.com / 06 37 11 72 13



## Règlement intérieur de l'USAG – Saison 2023– 2024

### Déroulement :

Le stagiaire BNSSA doit se conformer au règlement intérieur de chaque piscine et respecter le matériel mis à sa disposition. Il se doit de garder une attitude digne, responsable et compatible avec l'esprit du sauvetage et du secourisme. Les entraînements se déroulent dans les établissements réservés par l'USAG. Le stagiaire BNSSA ne peut se présenter à la formation que s'il est à jour de son dossier d'inscription. Pour accéder à la formation, un test aquatique chronométré sera réalisé lors de la première séance (parcours de 100 temps maximum 2'15'' : 25m nage libre + 2 x 25 m avec apnées libre + remorquage)

A chaque séance, l'entrée dans l'eau n'est autorisée qu'en présence du formateur responsable du groupe ou du membre du conseil d'administration de l'USAG.

Tout au long de la formation, le stagiaire BNSSA se doit d'être ponctuel aux différentes séances programmées (physique ou théorique). En cas d'absence ou retard, il sera apprécié que le stagiaire prévienne le responsable de la formation (usagbnssa@gmail.com).

### La formation s'organise autour de 3 axes :

- Les entraînements aquatiques + examen blanc
- La règlementation + préparation QCM + examen blanc (à partir de janvier 2024)
- Le secourisme et l'obtention du PSE1

### Règlement financier :

Le candidat s'engage à régler la somme de sa formation :

BNSSA = 450€ / Recyclage BNSSA 150€.

Le règlement peut se faire en espèce ou en chèque à l'ordre de l'USAG (1 ou plusieurs chèques).

### Le passage de l'examen :

Le candidat est présenté pour l'examen final dès lors que les axes de formation sont validés (voir ci-dessus). L'USAG accorde une place importante à l'assiduité, l'investissement le sérieux et la communication tout au long des entraînements.

L'USAG s'engage à présenter 2 fois le candidat à l'examen final sur une même année de formation. En cas d'échec après 2 tentatives, le candidat devra se réinscrire sur l'année suivante.

Date :

Signature :